

AFFAIRE N° 7

ENGAGEMENT inscrit chaque année au budget de la Commune des ressources nécessaires à l'amortissement de l'emprunt de 100 millions de francs destiné aux travaux routiers de Saint-Denis.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 5 Juillet 1955

Mesdames,

Messieurs,

Par délibération du 10 Décembre 1954, vous avez voté l'emprunt de 100.000.000 de francs pour réfection des rues de la Ville et des chemins vicinaux.

Je vous demande de bien vouloir compléter ce vote en prenant l'engagement d'inscrire au budget communal, les ressources correspondant au Service de cet emprunt./.

Le Maire,

Signé: VALLON-HOARAU.

Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.